

PROCES VERBAL DE CONSTAT

DUPART STÉPHANE
HUISSIER DE JUSTICE
11 QUAI PAUL DOUMER
33250 PAUILLAC
05.56.73.15.90
stephane.dupart@wanadoo.fr



Maître Stéphane DUPART
Huissier de Justice
11, Quai Paul Doumer
33250 PAUILLAC

PROCES VERBAL DE CONSTAT D'AFFICHAGE

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LES DIX NEUF AVRIL VINGT MAI
ET VINGT JUIN**

EXPEDITION

A la requête de

La société TERRAINS DU SUD, Société à responsabilité limitée, au capital de 750.000 euros, dont le siège social est situé 15 Route de Canteloup à BEYCHAC ET CAILLAU (Gironde), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 491 814 877, prise en la personne de son représentant légal en exercice, son Président, Monsieur Jonathan PREVEREAUD, domicilié es qualité audit siège.

Laquelle nous demande

De procéder à toutes constatations matérielles utiles, préalablement aux travaux qu'elle doit effectuer à CUSSAC FORT MEDOC (Gironde), Rue Jeanne d'Arc, constatations qui porteront sur l'affichage du permis d'aménager sur le site desdits travaux.

Elle me prie de procéder à un constat de la situation

Déférant à cette réquisition

**Je, Stéphane DUPART, Huissier de Justice, à la résidence de
PAUILLAC (Gironde), 11 Quai Paul Doumer, soussigné,**

Certifie m'être transporté le 19 avril 2022 à 18 heures, le 20 Mai 2022 à 17 heures 35 et le 20 juin 2022 à 7 heures 15 à CUSSAC FORT MEDOC, (Gironde), Rue Jeanne D'Arc, et là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes

CONSTATATIONS

L'affichage du permis d'aménager est effectué sur un panneau cartonné apposé à l'entrée de l'immeuble, sur un pylône électrique.

Le panneau est parfaitement visible et lisible depuis la chaussée, la voie publique.

Contenu du panneau

Permis d'aménager

N°PA : 0331462250001

***Consultable à la Mairie de : Cussac Fort Médoc 11 Place Général de Gaulle
33460***

Date de dépôt en Mairie : 19/01/2022

Date d'autorisation : 07/04/2022

Bénéficiaire : Terrains du Sud

Nature des travaux : Aménagement d'un lotissement de 6 terrains à bâtir

Surface plancher du projet : 1200 m²

Nombre de lots : 6

Superficie du terrain : 4853 m²

Hauteur de la construction : / m²

Surface des bâtiments à démolir : / m²

Droit de recours :

Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R600-2 du code de l'urbanisme).

Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable.

Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. R600-1 du code de l'urbanisme).

(Photos 1 à 5)









DU SUD **A DAIIR**

15 route de Canteloup - 33750 Bagatelle - Callau - 05.24.72.87.55

www.terrainsdusud.com

☒ PERMIS D'AMÉNAGER ☐ DÉCLARATION PRÉALABLE

☐ PERMIS DE CONSTRUIRE ☐ PERMIS DE DÉMOLIR

☐ PERMIS MODIFICATIF

N° PA 033 116 27500 1 CONSULTABLE A LA MAIRIE DE : Bagatelle

DATE DE DÉPÔT EN MAIRIE : 19/04/22 DATE D'AUTORISATION : 01/05/22

BÉNÉFICIAIRE : TERRAINS DU SUD

NATURE DES TRAVAUX : Aménagement d'un lot

SURFACE PLANCHER DU PROJET : 12.00 m²

NOMBRE DE LOTS : 6

SURFACE DU TERRAIN : 4853 m²

HAUTEUR DE LA CONSTRUCTION : 2 m

SURFACE DES BATIMENTS À DÉMOLIR : 0 m²

☐ Non soumise à la déclaration préalable

☐ Soumise à la déclaration préalable



N° PA 0331462250001 CONSULTABLE A LA MAIRIE DE : *Cussac Fort Médac - M. P. 33460*
DATE DE DÉPÔT EN MAIRIE : *19/01/2022* DATE D'AUTORISATION : *07/04/2022*

BÉNÉFICIAIRE : TERRAINS DU SUD

NATURE DES TRAVAUX : *Aménagement d'un lotissement de 6 terrains à bâtir*

SURFACE PLANCHER DU PROJET : *1200* m²

NOMBRE DE LOTS : *6*

SUPERFICIE DU TERRAIN : *4853* m²

HAUTEUR DE LA CONSTRUCTION : *✓* m

SURFACE DES BATIMENTS À DÉMOLIR : *✓* m²

DÉCISION DE NON-OPPOSITION A LA DÉCLARATION PRÉALABLE

☐ Non-opposition à la déclaration préalable délivrée en date du :

☐ Non-opposition tacite à la déclaration préalable obtenue en date du : (voir récépissé de dépôt)

monté par : naco.uno

Résumé de dépôt de la déclaration préalable

De tout ce que dessus j'ai dressé le présent procès verbal de constat fait sur 9 pages pour servir et valoir ce que de droit.

Six photographies prises par mes soins est annexée au second original.

COUT :

Honoraires	300.00 Euros
Frais de déplacement	7.67 Euros
Total hors taxes.....	307.67 Euros
TVA 20%	61.53 Euros
TOTAL TTC.....	369.20 EUROS

